



AMERIQUE/GUATEMALA - Déclaration de l'Evêque de Huehuetenango à propos des sociétés minières étrangères : « elles ne laissent que les miettes, sont à l'origine de conflits sociaux et détruisent l'environnement »

Huehuetenango (Agence Fides) – Les sociétés minières, principalement canadiennes, qui exploitent l'or, l'argent et d'autres métaux au Guatemala et au Mexique « ne laissent que des miettes mais sont à l'origine de conflits sociaux et de plus détruisent l'environnement ». C'est ce qu'affirme l'Evêque de Huehuetenango, S.Exc. Mgr Alvaro Leonel Ramazzini Imeri. Dans une note parvenue à l'Agence Fides, l'Evêque souligne que, « pour maintenir la paix, il suffirait de mettre fin à l'exploitation des mines au Guatemala » où, actuellement, quatre sites extraient des métaux mais où l'on sait que plus de 168 autres sont actifs bien que n'étant pas autorisés. « Au Guatemala, on assiste depuis plus de huit ans à une lutte pour des changements en matière de législation minière. Il existe des groupes contraires à l'extraction... Nous proposons une réforme profonde qui ferme véritablement l'activité dans le secteur de l'extraction » a déclaré l'Evêque, parlant également au nom de la communauté locale. Il a ensuite réaffirmé : « Il est toujours préférable de consulter la population à propos de l'activité minière. Par exemple, à Huehuetenango, qui est limitrophe du Chiapas, pratiquement toute la population rejette ce type d'activité minière et sur un total de 32 communes, 30 y sont opposées ».

Mgr Ramazzini Imeri a en outre dénoncé le fait que ces compagnies minières « produisent seulement des maux pour l'environnement : gaspillage d'eau dans des zones où elle est rare, usage de cyanure qui finit dans les cours d'eau. A la fin, il n'y a pas même d'avantages économiques pour le pays ». Les entreprises canadiennes représentent également « un générateur de conflits sociaux dans la mesure où il ne reste rien de la richesse qu'elles affirment créer au profit des communautés. En effet, de la taxe de 1% qu'elles doivent verser, la moitié entre dans les caisses de la commune et l'autre dans celles du gouvernement central ». (CE) (Agence Fides 23/10/2013)